Motion des enseignants de l'école
à M le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône
Livret personnel de compétences numérique
Dans plusieurs circonscriptions sont organisés des stages auxquels tous les directeurs « sont priés d'assister », munis de leur clé OTP et des éléments nécessaires pour la saisie de divers résultats d'élèves dans le LPCN.
Le ministre lui-même écrit pourtant le 7 mars, dans une note interne aux recteurs d'académie, « l'utilisation de cette application est facultative pour la présente année scolaire ». La circulaire de rentrée, parue au Bulletin officiel n°13 du 29 mars 2012, précise son caractère expérimental dans le premier degré pour les écoles « candidates » : « Le livret personnel de compétences (LPC) Déjà présent au collège, il se généralise progressivement à l'école à partir de la rentrée 2012. En parallèle, le livret scolaire numérique du 1er degré (LSN 1D) sera expérimenté par les écoles candidates ».
Nous ne pouvons comprendre cette précipitation pour généraliser cette application aujourd'hui.
 Nous nous élevons contre toute pression sur des collègues, en particulier par l'organisation de stages ou réunions portant sur le LPCN, à ce jour dispositif expérimental pour des écoles candidates. Nous demandons le libre choix par les enseignants de leurs supports d'évaluation et de communication aux familles et l'abandon du LPC et du LPCN. Nous vous informons que notre école n'est pas candidate pour ce dispositif du LPCN expérimental.
Les enseignants de l'école
Signatures